



L'évolution de l'activité et l'engorgement du centre d'accueil d'urgence de La Tuile, 2019–2025

Entre 2019 et 2025, le centre d'accueil d'urgence de La Tuile a connu une hausse sensible de son activité, tant en nombre de personnes accueillies qu'en nombre de nuitées. Cette évolution confirme une pression croissante sur le dispositif, mais révèle surtout une difficulté structurelle : une part restreinte des personnes accueillies mobilise durablement les places disponibles.

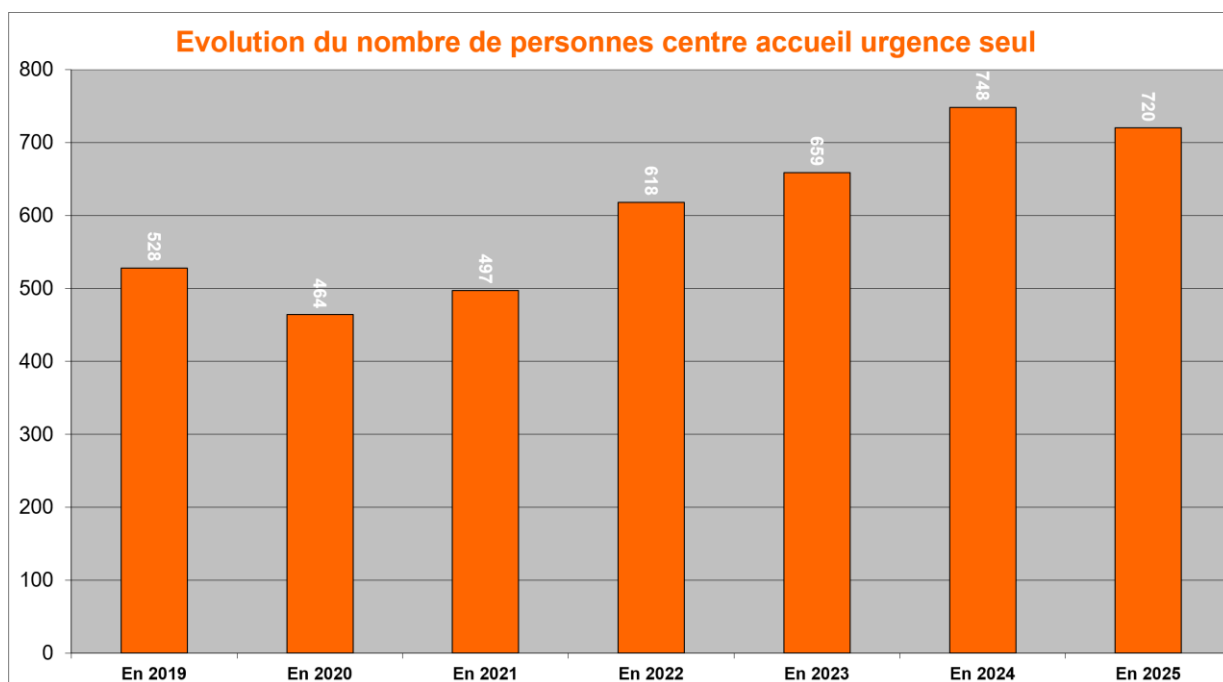
Une hausse marquée du nombre de personnes accueillies

Le nombre de personnes accueillies est passé de 528 en 2019 à 720 en 2025, soit une hausse de 192 personnes en six ans, équivalant à une progression de **36,4 %**.

Année	Nombre de personnes accueillies	Évolution annuelle
2019	528	—
2020	464	–64 (–12,1 %)
2021	497	+33 (+7,1 %)
2022	618	+121 (+24,3 %)
2023	659	+41 (+6,6 %)
2024	748	+89 (+13,5 %)
2025	720	–28 (–3,7 %)
Évolution 2019–2025	+192 personnes	+36,4 %

Après une **baisse** observée en **2020**, dans le contexte particulier de la **pandémie de Covid-19**, la fréquentation augmente de manière continue jusqu'en **2024**, atteignant un **niveau maximal de 748** personnes accueillies. En 2025, le nombre de personnes accueillies diminue légèrement à 720 personnes — soit –3,7 % par rapport à 2024 — mais demeure à un niveau très supérieur à celui observé au début de la période.

Le centre accueille ainsi en **2025 plus d'un tiers de personnes supplémentaires par rapport à 2019**. Cette évolution traduit une sollicitation durable de la fonction d'urgence, dans un contexte de précarisation accrue et de difficultés persistantes d'accès au logement.



Une évolution contrastée des nuitées, marquée par la concentration des séjours longs

Entre 2019 et 2025, le nombre de nuitées est passé de **7'280 à 8'056**. Cela représente une hausse de **776 nuitées, soit +10,7 %**. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de **progression plus marquée du nombre de personnes** accueillies, passé de 528 à 720 personnes sur la même période (+36,4 %).

Un noyau limité de personnes concentre la majorité des nuitées

Le principal enjeu ne réside pas uniquement dans le volume des admissions, mais dans la concentration des nuitées sur les séjours prolongés.

En 2025 :

- **591 personnes**, soit **82,1 %** des personnes accueillies, ont effectué un séjour de 1 à 10 jours ;
- Seules **80 personnes**, soit **11,1 %** du public accueilli, sont restées plus de 30 jours ;
- Ces 80 personnes ont totalisé **5'981 nuitées**, soit **74,2 %** de l'ensemble des nuitées annuelles.



Catégorie de séjour en 2025	Nombre de personnes	Part des personnes accueillies	Nuitées	Part des nuitées
Séjours jusqu'à 30 jours	640	88,9 %	2'075	25,8 %
Séjours de plus de 30 jours	80	11,1 %	5'981	74,2 %
Total	720	100%	8'056	100%

Autrement dit, près de neuf personnes sur dix utilisent le centre pour des séjours relativement brefs, conformément à sa mission d'urgence. À l'inverse, un peu plus **d'une personne** sur dix **mobilise près des trois quarts des capacités** d'hébergement annuelles.

En 2025, les personnes hébergées plus de 30 jours ont séjourné en moyenne **75 nuits** au centre, alors que celles dont le séjour ne dépasse pas 30 jours y ont passé en moyenne **3 nuits**.

L'enjeu du désengorgement ne consiste donc pas à restreindre l'accueil de l'ensemble des personnes en demande d'un hébergement d'urgence. Il consiste surtout à créer des solutions de sortie adaptées pour le petit nombre de résidents dont le séjour se prolonge faute de logement ou d'accompagnement alternatif.

Une recomposition durable vers les séjours de moyenne et longue durée

L'examen de la **période 2019–2025** met en évidence une **évolution structurelle** de la répartition des nuitées selon la durée des séjours. Les séjours de **31 à 90 jours**, et plus encore ceux **dépassant 90 jours**, **concentrent une part croissante de l'activité du centre**. À l'inverse, les séjours de 11 à 30 jours diminuent nettement sur l'ensemble de la période.

Durée de séjour	Nuitées en 2019	Nuitées en 2025	Évolution
1 à 10 jours	1'294	1'250	-3,4 %
11 à 30 jours	1'572	825	-47,5 %
31 à 90 jours	2'311	3'280	+41,9 %
Plus de 90 jours	2'103	2'701	+28,4 %
Total	7'280	8'056	+10,7 %



En 2019, les séjours de **plus de 30 jours** représentaient déjà **4'414 nuitées**, soit **60,6 %** de l'activité annuelle. La problématique des séjours prolongés est donc antérieure à la crise sanitaire et s'inscrit dans une difficulté structurelle de sortie du dispositif.

Cette tendance s'est toutefois accentuée ces dernières années. En **2025**, les séjours de **31 à 90 jours** constituent la première catégorie de nuitées, avec **3'280 nuitées**, soit **40,7%** de l'activité annuelle. Les séjours de **plus de 90 jours** représentent quant à eux **2'701** nuitées, soit **33,5 % du total**. Ensemble, les séjours de **plus de 30 jours totalisent** ainsi **5'981 nuitées**, correspondant à **74,2 %** des nuitées enregistrées en **2025**.

Parallèlement, les séjours de **11 à 30 jours** ont presque **diminué de moitié** entre 2019 et 2025, passant de 1'572 à 825 nuitées. Cette évolution traduit une polarisation accrue de l'activité : le centre accueille à la fois un flux important de personnes pour de très courts séjours et un nombre plus restreint de personnes dont l'hébergement se prolonge durablement.

Ces résultats confirment une **forme de sédentarisation contrainte** dans l'hébergement d'urgence. Les séjours longs ne **reflètent pas un éloignement de la mission** du centre, mais **l'insuffisance de solutions de logement**, d'hébergement intermédiaire et d'accompagnement adaptées aux besoins des personnes concernées.

Des périodes récurrentes de saturation des places, principalement masculines

La pression sur le centre est également objectivée par le nombre de **nuitées durant lesquelles l'intégralité des places disponibles est occupée**. Les nuitées de saturation correspondent aux nuits où les 23 places pour hommes ou les 7 places pour femmes sont toutes occupées, voire dépassées. En cas de dépassement, des solutions provisoires sont mises en œuvre afin de maintenir la capacité d'accueil.



Année	Jours de saturation — hommes	Part de l'année	Jours de saturation — femmes	Part de l'année
2019	43	11,8 %	3	0,8 %
2020	38	10,4 %	1	0,3 %
2021	55	15,1 %	10	2,7 %
2022	42	11,5 %	6	1,6 %
2023	90	24,7 %	19	5,2 %
2024	60	16,4 %	0	0,0 %
2025	81	22,2 %	0	0,0 %
Total 2019–2025	409	16,0 %	39	1,5 %

Sur les sept années observées, les **23 places** destinées aux **hommes** ont été entièrement **occupées** durant **409 jours**, soit 16,0 % du temps et l'**équivalent** de **plus d'une année complète de saturation cumulée**, correspondant à 9'407 nuitées-lits mobilisées à pleine capacité. Les places femmes ont été complètes durant 39 jours (1,5 % du temps), soit **273 nuitées-lits**. Les deux secteurs cumulent ainsi **448 journées** de saturation sectorielle et **9'680 nuitées-lits** à pleine capacité. Ce total additionne les jours de saturation des deux secteurs : certains ayant pu survenir le même jour, il ne signifie pas que l'ensemble du centre a été saturé durant 448 jours distincts.

La **saturation** est très **majoritairement masculine** et s'inscrit dans la durée. Dès 2019, avant la pandémie, les places hommes étaient déjà saturées durant 43 jours (près de 12% de l'année). La tension s'est ensuite nettement accentuée, avec un pic de 90 jours en 2023 (près d'un jour sur quatre) et un niveau encore très élevé en 2025 (**81 jours, soit 22,2 % de l'année**). Entre 2019 et 2025, la progression atteint **88,4%**. L'intégration de 2019 dans la période analysée, confirme que cette tension ne résulte pas de la seule crise sanitaire, mais d'un **déséquilibre structurel** qui s'est renforcé.

Les mesures introduites dès 2023 pour limiter les nuitées accordées aux bénéficiaires non prioritaires, notamment les personnes de passage, ont permis une amélioration relative en 2024 et une meilleure préservation des places pour les publics prioritaires, sans résorber l'engorgement : **en 2025, les lits hommes sont restés saturés plus de deux mois et demi**.



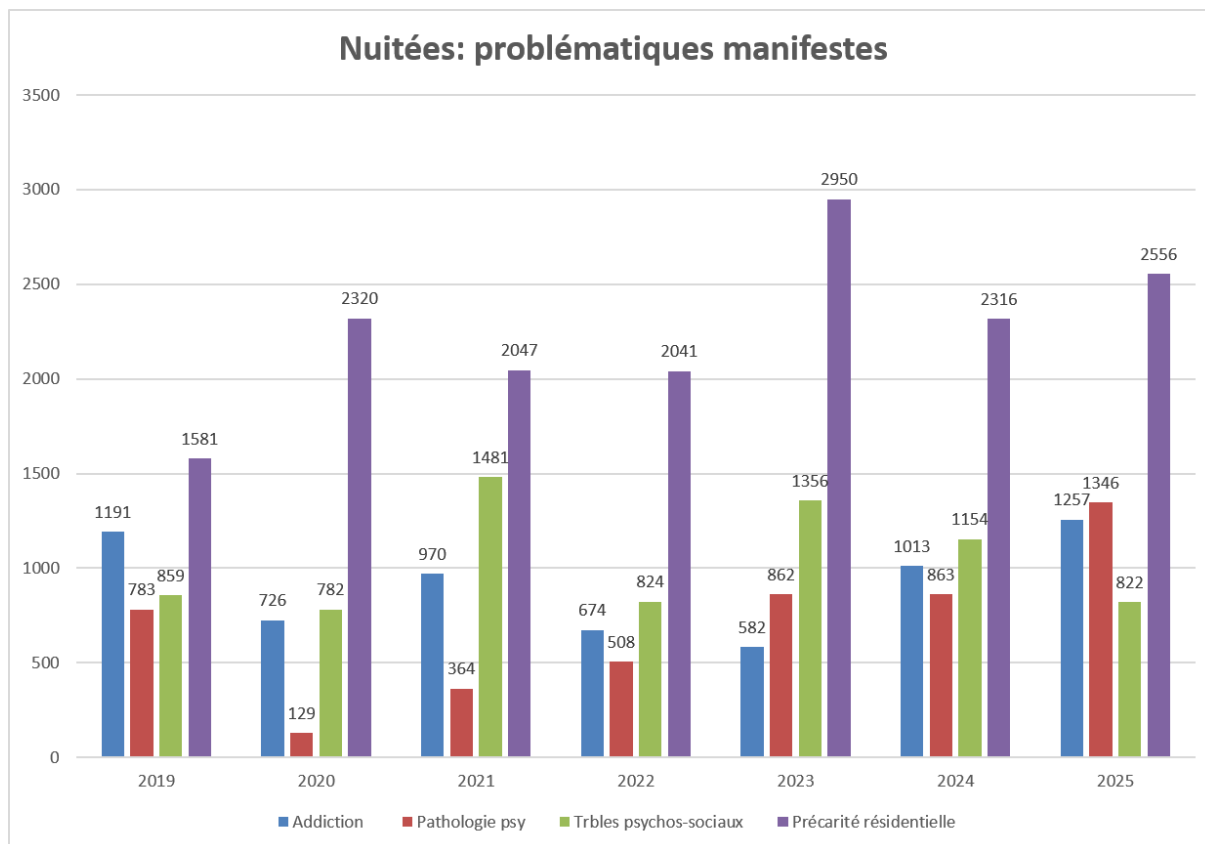
Durant les **périodes de saturation**, le centre ne dispose **d'aucune marge immédiate** pour répondre à une nouvelle demande d'hébergement masculin. La durée prolongée de certains séjours **réduit mécaniquement la rotation des lits** et limite la disponibilité indispensable à l'exercice de la mission d'urgence.

La saturation des places femmes demeure nettement plus limitée : 39 jours cumulés sur sept ans, avec un maximum de 19 jours en 2023. L'absence de saturation enregistrée en 2024 et 2025 ne signifie pas nécessairement une absence de besoins ; elle peut aussi refléter une évolution des profils accueillis, des orientations ou des modalités de prise en charge. Elle contraste surtout avec la pression durable et très marquée observée dans le secteur hommes.

Ces données renforcent le constat d'engorgement : le centre est non seulement fortement sollicité, mais connaît aussi des périodes répétées durant lesquelles sa capacité d'accueil masculine est intégralement mobilisée. Il convient toutefois de préciser que, **même en situation de saturation**, l'hébergement des **personnes prioritaires demeure assuré** grâce à la mise à disposition de matelas dans le réfectoire de l'accueil d'urgence. Cette solution de dépannage permet de répondre aux besoins immédiats dans des conditions d'accueil dégradées, **mais ne constitue pas une réponse pérenne à l'insuffisance structurelle de places disponibles**.

La nécessité de préserver la vocation spécialisée du centre

Le centre de La Tuile doit conserver sa capacité à répondre aux situations d'urgence ainsi qu'aux personnes nécessitant un accompagnement socio-éducatif renforcé. Parmi les nuitées associées aux problématiques manifestes entre 2019 et 2025, les troubles psychosociaux, les addictions et les pathologies psychiques totalisent **18'546 nuitées**, soit **54,0 %** des **34'357 nuitées** concernées.



Les problématiques manifestes concernent un nombre limité de personnes, mais leur évolution confirme la nécessité de maintenir un accompagnement différencié et renforcé au sein du centre. Entre 2019 et 2025, le nombre de personnes concernées par une **pathologie psychique** est passé de **10 à 15** (+50 %), celles confrontées à une **addiction** de **14 à 15** (+7.1 %), et celles en situation de **précarité résidentielle** de **26 à 39** (+50 %). Les **troubles psychosociaux** sont restés globalement stables, passant de **10 à 11 personnes**, mais ils continuent de représenter des situations nécessitant un suivi soutenu.

Au total, le nombre de personnes concernées par une problématique manifeste est passé de 60 à 80 entre 2019 et 2025, soit une hausse de **33,3 %**.



Problématique manifeste	Personnes en 2019	Personnes en 2025	Évolution 2020–2025	Variation
Pathologies psychiques	10	15	+5 personnes	+50,0 %
Addiction	14	15	+1 personne	+7,1 %
Troubles psychosociaux	10	11	+1 personne	+10,0 %
Précarité résidentielle	26	39	+13 personnes	+50,0 %
Total des problématiques manifestes	60	80	+20 personnes	+33,3 %

Ces problématiques ne peuvent pas recevoir une réponse uniforme. Les personnes confrontées à des troubles psychiques, à une addiction ou à des difficultés psychosociales nécessitent un cadre sécurisant, un accompagnement socio-éducatif appuyé et une coordination étroite avec les services sanitaires, psychiatriques et addictologiques. À l'inverse, les personnes en précarité résidentielle, souvent davantage autonomes mais empêchées d'accéder à un logement abordable, ont principalement besoin d'une solution d'habitat stable et accessible. Cette distinction est essentielle pour préserver les capacités du centre d'urgence tout en proposant des orientations adaptées à chaque situation.

La précarité résidentielle : un levier concret de désengorgement

La précarité résidentielle représente à elle seule **15'811** nuitées sur la période 2019–2025, soit **46,0%** des 34'357 nuitées liées aux problématiques manifestes. Elle correspond à une moyenne de **2'259 nuitées** par an, soit l'équivalent d'environ **6 à 7** places occupées en continu.

Ces personnes ne nécessitent pas toutes un encadrement d'urgence intensif. Elles peuvent être **autonomes** ou stabilisées, parfois même exercer une activité professionnelle, mais se trouvent durablement **bloquées** par l'**absence de logements** financièrement accessibles, de garanties locatives ou de solutions intermédiaires.

La création d'une pension de 8 à 10 places permettrait de répondre directement à cette situation. **Une pension de 10 places**, occupée à 90 %, représenterait environ **3'285** nuitées par année. Cette capacité est supérieure à la moyenne annuelle de 2'259 nuitées liées à la précarité résidentielle.



Elle constituerait ainsi une solution de sortie réaliste pour une partie des personnes qui occupent durablement les lits d'urgence sans nécessiter systématiquement le niveau d'encadrement propre au centre. En améliorant la fluidité des parcours, elle contribuerait à réduire les périodes de saturation, en particulier sur le secteur hommes, et à restaurer une marge d'accueil pour les demandes urgentes.

Conclusion

Entre 2019 et 2025, le centre d'accueil d'urgence de La Tuile a accueilli **36,4% de personnes supplémentaires**, passant de 528 à 720 personnes, tandis que les nuitées ont progressé de **10,7 %**, de 7'280 à 8'056. Cette évolution confirme une pression accrue sur le dispositif, mais met surtout en évidence une transformation des parcours d'hébergement.

En 2025, près de neuf personnes sur dix ont séjourné au centre durant 30 jours au plus. Toutefois, **80 personnes**, soit **11,1 %** du public accueilli, ont concentré **5'981 nuitées**, soit **74,2 %** de l'activité annuelle. Déjà présente en 2019, cette concentration des séjours longs traduit une difficulté structurelle d'accès à des solutions de sortie adaptées, et non un effet limité à la crise sanitaire.

Cette situation réduit directement la disponibilité des places, en particulier pour les hommes : entre 2019 et 2025, les 23 places masculines ont été saturées durant **409 jours cumulés**, soit **1 année et 44 jours** de saturation continue. En 2025, elles ont été atteintes ou dépassées durant **81 jours**, soit plus de deux mois et demi.

Le centre doit par ailleurs préserver sa vocation spécialisée : les troubles psychosociaux, les addictions et les pathologies psychiques ont représenté **18'546 nuitées** entre 2019 et 2025, soit **54,0%** des nuitées liées aux problématiques manifestes. Ces situations nécessitent un accompagnement socio-éducatif renforcé et une coordination avec les partenaires sanitaires et spécialisés.

Le désengorgement ne suppose donc pas de limiter l'accès à l'urgence, mais de développer des solutions de sortie adaptées. La précarité résidentielle représente l'équivalent de **6 à 7 places d'urgence occupées en continu**. La création d'une pension de **8 à 10 places** constituerait ainsi un levier concret pour fluidifier les parcours, réduire la saturation et préserver la disponibilité du centre pour les situations d'urgence.